

Communiqué du collectif de sages-femmes « SF Clés » Plainte à la CJR contre le ministre de la Santé

Notre collectif « SF Clés (Sages-Femmes pour un Choix Libre et Éclairé en Santé) » a porté plainte à la CJR (Cour de Justice de la République) contre Monsieur ROUSSEAU ministre de la santé pour ses propos mensongers du 3 octobre 2023 sur France-Inter concernant l'absence d'effets secondaires de la vaccination contre la COVID 19.

Notre collectif s'est joint à l'action du Pr PERRONNE, de Xavier AZALBERT (journaliste) et de tous les Collectifs de Victimes.

Conscientes de l'enjeu de nos responsabilités de sages-femmes et de nos contacts réguliers avec les patients, nous nous sommes très vite interrogées devant les affirmations contradictoires des médecins, chercheurs et scientifiques, tant en France qu'à l'étranger, sur l'efficacité réelle des vaccins et leur éventuels effets indésirables, notamment sur les femmes enceintes.

Nous avons suivi de très près les publications scientifiques depuis le début de l'émergence de l'épidémie de COVID afin d'apporter le maximum de sécurité médicale à nos patientes et leurs enfants à naître, tout en respectant notre code de déontologie.

Nous avons également questionné l'ordre des sages femmes, sans recevoir de réponse sur l'opportunité de la vaccination pour les femmes enceintes et ses potentiels effets secondaires, non seulement sur elles mais sur leurs enfants à naître, d'autant qu'il n'y avait aucune étude préalable, les femmes enceintes étant exclues des études des laboratoires.

Nous avons interrogé notre ordre précisément sur deux études à destination des femmes enceintes :

- La première, l'étude COROPREG, qui a été annoncée par le ministre de la Santé au mois de mai 2020 et qui a pour objectif de connaître l'incidence de l'infection maternelle COVID19, sa gravité et les conséquences sur la morbi-mortalité maternelle et néonatale. Aucune réponse n'a été faite par l'INSERM et il est étonnant que les conclusions de cette étude, annoncée il y a bientôt 3 ans, ne soient pas connues.
- La seconde, l'étude COVACPREG qui a été lancée en avril 2021 dans le but « d'enrichir les connaissances sur les vaccins contre la COVID 19 et leurs éventuels effets indésirables chez les femmes ». Pourtant, là encore, 2 années après avoir débutée, aucun résultat de cette étude n'est disponible et l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) reste silencieuse...

Le Conseil National de l'ordre des sages-femmes dans son « FAQ sur la COVID 19 » a écrit^[1] :

Que risquent les sages-femmes qui participent à des actions de désinformation ou qui dissuadent leurs patientes de se faire vacciner ?

VOIR LA RÉPONSE

Les autorités qui en seraient avisées peuvent porter plainte contre celles-ci pour mise en danger de la vie d'autrui tandis que le conseil départemental peut porter plainte pour manquements déontologiques.

Cette menace nous inquiète dans la mesure où les résultats des études à destination des femmes enceintes ne sont pas disponibles, nous privant de ressources concernant l'efficacité et l'innocuité des derniers vaccins contre la Covid 19^[2].

Dès lors comment affirmer, comme le fait le ministre de la Santé, qu'il n'y aurait pas d'effets indésirables de la vaccination ?

Cette affirmation est trompeuse au regard des effets indésirables déclarés à l'ANSM. De plus, nous constatons que les femmes sont fréquemment touchées par des troubles du cycle suite à la vaccination contre la Covid 19.

Nous nous sentons empêchées par la menace menacées d'exercer notre devoir de donner une information claire, honnête et transparente à nos patientes.

Comment respecter notre code de déontologie qui nous interdit de promouvoir un traitement insuffisamment validé sur le plan scientifique (art R.4127-314 du Code de la santé publique) ? D'autant que nous avons interdiction d'aliéner notre indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit (article R.4127-307).

Contrairement au ministre de la Santé, nous ne pouvons pas dire à une femme que la vaccination contre la COVID 19 est sans risque.

C'est la raison de notre action.

^[1] <https://www.ordre-sages-femmes.fr/faq-covid-19/>

^[2] https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-09/rapport_evaluation_place_des_vaccins_cominarty_bivalents_original.omicron_ba.1_et_origina.omicron_ba.4-5.pdf (page 53 et 57)

Contact : sf.cles@protonmail.com